



Etudiant algériens sans apt

Par **inconnue91**, le **21/09/2012** à **16:44**

Bonjour,
En faite je suis étudiante algérienne et je vais devoir demander le renouvellement de mon titre de séjour. J'ai travailler toute l'année et mon employeur m'a déclaré à la préfecture et j'ai l'accusé de réception du courrier qu'il a envoyé. Mais je viens de découvrir que pour les algériens il faut en plus une autorisation de travail et je ne l'ai jamais faite ! Alors j'ai peur car je ne sais pas comment faire, ce que je risque car je pensais que être déclaré à la préfecture ça suffisait, j'ai appris ça en regardant les pièces justificatifs pour le renouvellement. Vont-ils me refuser le renouvellement de mon titre de séjour ? puis-je avoir un recours ?
merci par avance.

Par **Nicole29**, le **26/09/2012** à **01:53**

Bonjour,
Il vous suffit d'aller prendre cette autorisation au département du travail.

Par **brina**, le **20/10/2012** à **14:15**

moi aussi j'ai travaillé sans autorisation de travail et à la préfecture on m'a demandé les relevés bancaires et là ils vont voir surement j'ai travaillé en plus c'était un cdd d'un mois d'août là je sais plus quoi faire si y'a klk un qui à une réponse slvp c urgent merci